#

* Date : 03-11-2003
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2003730563
* Author :

L'an 2003, le 28 octobre, au greffe du tribunal de première instance de Namur et par devant nous, Jacqueline Tholet, greffier, a comparu :

Me Dominique Rasquin, avocat à 5000 Namur, rue Pépin 32, agissant en sa qualité d'administrateur provisoire de :

Mme Uyttersprot, Yvonne, née le 16 novembre 1919 à Marchovelette, veuve de M. Christophe, Gustave, domiciliée à 5100 Jambes, avenue de la Citadelle 38;

désignée à cette fonction par ordonnance rendue par M. le juge de paix du second canton de Namur, en date du 13 juin 2003, et dûment autorisée par ordonnance rendue par M. Philippe Aoust, juge de paix

des cantons de Saint-Hubert, Bouillon, Paliseul, délégué, par ordonnance de M. le premier président de la cour d'appel de Liège, du 10 décembre 2002, pour exercer cumulativement avec celles dont il est titulaire, les fonctions de juge de paix du deuxième canton de Namur, jusqu'à la fin de l'empêchement de M. Monjoie, en date du 16 septembre 2003.

Laquelle comparante, a déclaré en langue française, agissant comme ci-dessus, accepter sous bénéfice d'inventaire la succession de M. Christophe, Gustave, domicilié en son vivant à Jambes, avenue de la Citadelle 38, et décédé à Jambes en date du 21 juillet 2003.

Dont acte requis par la comparante, qui après lecture, signe avec nous, Jacqueline Tholet, greffier.

Les créanciers et légataires sont invités à faire connaître, par avis recommandé, leurs droits, dans un délai de trois mois, à compter de la date de la présente insertion.

Cet avis doit être adressé à Me Jean-Pierre Michaux, notaire à 5000 Namur, rue Godefroid 17.

Namur, le 28 octobre 2003.

Le greffier, (signé) Jacqueline Tholet.